



RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00299

Numéro SIREN : 814 165 031

Nom ou dénomination : AACE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001789

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SOISSONS



132688

Dénomination : AACE
Adresse : 2 allée de L'innovation Parc Gouraud 02200 Soissons -
FRANCE-
n° de gestion : 2015B00299
n° d'identification : 814 165 031
n° de dépôt : A2016/001789
Date du dépôt : 16/12/2016

Pièce : Acte sous seing privé du 15/09/2016



132688

16 DEC. 2016
n° 1789

AACE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 allée de l'Innovation
Parc Gouraud, 02200 SOISSONS
814165031 RCS SOISSONS

LES SOUSSIGNES :

La société **JBS**, Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 10 Avenue Jack Gourevitch, 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810732610 RCS CRETEIL, représentée par son président, M Brian René ATLAN,

ci-après dénommée "**le cédant**",
d'une part,

la société **ACE**, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 88 Avenue de l'Europe 77184 EMERAINVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 465 503 R.C.S. MEAUX, représentée par son Gérant, M Brian René ATLAN,

ci-après dénommée "**le cessionnaire**",
d'autre part,

Suivant acte sous seings privés en date à SOISSONS du 25 Août 2015, enregistré au Service des Impôts de LAON, il existe une société par actions simplifiée dénommée AACE, au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euro chacune, dont le siège est fixé 2 Allée de l'Innovation Parc Gouraud, 02200 SOISSONS et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814165031 RCS SOISSONS. La société AACE a pour objet principal l'achat, la vente en gros, demi-gros et détail et ce, quelque soit la forme d'exploitation et de distribution de tous produits non alimentaires, en particulier l'étude, la vente, l'installation, l'entretien, la réparation et le dépannage de matériel de climatisation à usage professionnel ou particulier..

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, la société JBS cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société ACE qui accepte, 10 000 actions de 1 euro de la société AACE.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de dix mille euros (10000 euros), que la société ACE a payé à l'instant même à la société JBS, représentée par son président, M Brian ATLAN, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

DECLARATIONS DES PARTIES

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,



- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

ENREGISTREMENT

La présente cession est soumise au droit d'enregistrement prévu par l'article 726 du Code général des impôts.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à SOISSONS
Le 15 Septembre 2016
En 4 originaux

Pour la société JBS
M Brian ATLAN (1)

*lu et approuvé
Bon pour la cession de dix mille
actions. Bon pour quittance*



Pour la société ACE
M Brian ATLAN (2)

*lu et approuvé
Bon pour acceptation de la cession*



(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) actions. Bon pour quittance".

(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".

Enregistré à : SIE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Le 07/12/2016 Bordereau n°2016/994 Case n°20

Ext 6352

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agence administrative des finances publiques

Marguerite P. RECONDE
Agent
des finances publiques